



Coordination Syndicale Départementale CGT

44 Rte d'Avranches, 50800 Villedieu les Poêles/Rouffigny

☎ : 07.71.79.55.74 🖨 : csd50cgt@gmail.com

Monsieur le Préfet,

La Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics tient à vous alerter sur la situation sanitaire que vivent certains agents dans les collectivités territoriales depuis la crise du COVID 19.

En effet, les annonces du Président de la République ainsi que celles du premier ministre sont suffisantes pour alerter la population sur le risque de propagation de ce virus mais suffisamment imprécises quand à ce qu'est un service essentiel d'une collectivité et ce quelque soit la taille de la collectivité.

Dans le département, en matière de gestion de cette crise, nous voyons tout et son contraire :

- Des agents à tondre les pelouses ;
- Des agents à entretenir les cimetières ;
- Des agents à nettoyer les rues ;
- Des agents à planter, désherber ;
- ...

Et tout cela bien entendu sans protection.

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité comme le prévoit le décret 85-603, art 2-1.

Pour rappel, nous avons des structures locales et départementales qui sont les CHSCT. Aujourd'hui certaines collectivités ne trouvent pas important de mettre en place des réunions extraordinaire, réunions qui peuvent être organisées par téléphone,

Il est essentiel Monsieur le Préfet que vous preniez des dispositions pour que ces disparités territoriales cessent, il est inadmissible de constater que des agents subissent un traitement différencié sur le Département.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet qu'une gestion collective de cette crise sanitaire majeure soit mise en place en associant les acteurs sociaux des collectivités.

Les agents territoriaux, comme ceux des deux autres versants de la Fonction Publique sont garant d'une équité sur l'ensemble du territoire pour tous les citoyens et c'est bien ces principes que nous portons à travers nos journées de mobilisations vers un gouvernement sourd à nos revendications.

Comment pouvons-nous demander aux agents d'assurer le service public sans prendre la mesure de leur santé ?

Merci Monsieur le Préfet de bien vouloir apporter des réponses à nos questions.

Pour la CSD 50 CGT
Véronique Lepotier